



LASSCO

ASSURANCES & RENTES COLLECTIVES

Guide de l'assurance collective pour employeurs

7 questions à se poser avant de choisir un régime

Laisser sa marque, voir plus loin.

lassco.ca · 418 717-2384 · jwboilard@lassco.ca



Pourquoi ce guide ?

Choisir — ou revoir — un régime d'assurance et de rente collectives est l'une des décisions les plus structurantes pour un employeur. Bien pensé, un régime attire les talents, retient les employés et renforce votre marque employeur. Mal ajusté, il coûte cher sans donner la valeur attendue.

Ce guide résume, en langage clair, les sept questions que tout dirigeant devrait se poser. Il ne remplace pas les conseils personnalisés d'un conseiller — il vous aide à arriver mieux préparé à la conversation.

En bref

- Un bon régime est un investissement, pas seulement une dépense.
- Le prix n'est qu'un des critères : la structure et le service comptent autant.
- Un courtier indépendant magasine le marché pour vous, sans lien d'exclusivité.
- L'éducation des employés est ce qui transforme un régime en avantage perçu.



7 questions à se poser

1 Quels sont mes objectifs d'affaires ?

Attirer des talents rares, retenir une équipe clé, améliorer le bien-être : chaque objectif oriente différemment le choix des garanties. Nommez la priorité avant de regarder les prix.

2 Qui sont mes employés, réellement ?

L'âge, la situation familiale et les besoins de votre équipe déterminent la valeur d'un régime. Un groupe jeune valorisera la télémédecine et la santé; un groupe établi, l'invalidité et la retraite.

3 Assurance, retraite, ou les deux ?

L'assurance collective protège contre les imprévus; les rentes collectives (RVER, REER collectif, RPDB...) préparent l'avenir. Les deux se complètent et peuvent se déployer par étapes.

4 Quel budget, et partagé comment ?

Déterminez l'enveloppe et la portion payée par l'employeur vs l'employé. Un partage bien conçu maximise la valeur perçue tout en gardant les coûts prévisibles.

5 Suis-je soumis à une obligation légale ?

Plusieurs employeurs québécois doivent offrir un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). Vérifiez vos obligations pour éviter les pénalités.

6 Qui gère le régime au quotidien ?

Adhésions, réclamations, questions des employés, renouvellements : un bon partenaire prend en charge l'administration et défend vos intérêts face à l'assureur.

7 Mes employés comprennent-ils leur régime ?

Un régime incompris est un budget gaspillé. L'éducation — séances sur place, ateliers, suivi — transforme une police en avantage réellement apprécié.



Prêt à bâtir votre régime ?

Nos conseillers analysent vos besoins et magasinent le marché pour vous proposer une solution sur mesure — sans engagement.

Obtenir une soumission gratuite

Jean-William Boilard, Associé

418 717-2384 · jwboilard@lassco.ca · lassco.ca

Document informatif seulement, non contractuel. Ne constitue pas un conseil financier, fiscal ou juridique. Cabinet en assurance collective de personnes inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), n° [XXXXXX].